

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 7 NOVEMBRE 2022, À
20 h, À LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Monsieur Régnald Blais	Conseiller # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h01.

RÉSOLUTION N°120-11-2022

ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Régnald Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, et que le point relatif aux Affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N°121-11-2022

***PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE
2022 : ADOPTION***

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 4 octobre 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours juridiques

avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE *le procès-verbal de la séance du conseil du 4 octobre 2022, soit et par la présente, adoptée tel que déposé.*

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi de certains dossiers en cours aux élus :

- *Dos d'âne / rue du Site;*
 - *Politique familiale municipale;*
 - *Rond de virage / Rue des Anciens;*
 - *Caucus / Réunion ordinaire.*
-
-

RÉSOLUTION N°122-11-2022 DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE *le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 89 172.76\$ en date du 31 octobre 2022 tel que déposé.*

RÉSOLUTION N°123-11-2022 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / AJOUT : DÉCIDER

Attendu que *les cours sont suspendus à l'école Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2022-2023;*

Attendu que *la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord permet à la municipalité d'utiliser les locaux moyennant certaines conditions;*

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réнал Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que *la municipalité accepte la soumission de Construction Yvan Deraps (1999) inc. au montant de 8 366.73\$ incluant les taxes pour le déneigement de la cour avant de l'école primaire pour la saison 2022-*

2023 et que 50% de la facture soit payée par la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

RÉSOLUTION N°124-11-2022
PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2019-2023 / VERSION 6 :
ACCEPTER

Attendu que la municipalité d'Aguanish a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**RÉSOLUTION N°125-11-2022
DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (DIP) : ACCEPTER**

Considérant l'article 360.2 de la loi sur les référendums dans les municipalités, qui prévoit que chaque membre du conseil municipal doit remplir une déclaration d'intérêts pécuniaires;

*IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Rénauld Blais, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité accepte le relevé ci-joint des déclarations d'intérêts pécuniaires;

<u>Déclaration des intérêts pécuniaires</u>			
Nom de l'élu	Poste	Déclaration remise	DIP 2022
Léonard Labrie	Maire	OUI	2022-11-07
Francine Blais	C # 1	OUI	2022-10-04
Johanne Cormier	C # 2	OUI	2022-11-07
Denis Rochette	C # 3	OUI	2022-11-07
Romuald Gallant	C # 4	OUI	2022-11-07
Rénauld Blais	C # 5	OUI	2022-11-07
Noëlline Gallant	C # 6	OUI	2022-11-07

**RÉSOLUTION N°126-11-2022
PROJET DE RÈGLEMENT # 003-12-2022 « RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2023 » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU
RÈGLEMENT : ACCEPTER**

Monsieur Romuald Gallant, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine séance, pour adoption, le règlement # 003-12-2022 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023 ».

Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale en fait la présentation.

**RÉSOLUTION N°127-11-2022
DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ AU 30 SEPTEMBRE 2022 ET DU
BUDGET COMPARATIF 2021-2022 : ACCEPTER**

Considérant la présentation et la lecture du budget révisé au 30 septembre et du budget comparatif 2021-2022 réalisé par madame Monika Déraps, greffière-trésorière;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que le conseil municipal d'Aguanish accepte le dépôt du budget révisé faisant état des revenus et dépenses couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022.

Que le conseil municipal accepte les modifications proposées au budget en cours.

**RÉSOLUTION N°128-11-2022
PATINOIRE SAISON 2022-2023 : DÉCIDER**

*IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Réneald Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité d'Aguanish mandate madame Monika Déraps, greffière-trésorière pour faire la demande d'aide financière au Centre Local d'Emploi (CLE) pour deux (2) employés à temps plein à la patinoire pendant 15 semaines.

Que madame Monika Déraps, greffière-trésorière, soit mandatée pour signer tous les documents relatifs à cette demande.

**RÉSOLUTION N°129-11-2022
CORPORATION DU PORT RÉGIONAL DE NATASHQUAN /
SOUTIEN FINANCIER: ACCEPTER**

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Réneald Blais, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité renouvelle son soutien financier à la Corporation du port régional de Natashquan au montant de 2 500.00\$

RÉSOLUTION N°130-11-2022
FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES :
DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que le bureau municipal soit fermé du lundi 26 décembre 2022 au jeudi 5 janvier 2023 inclusivement.

RÉSOLUTION N°131-11-2022
RTC HAVRE-SAINT-PIERRE / VŒUX DES FÊTES 2022-2023

*IL EST PROPOSÉ PAR Madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité demande un forfait de 7 jours diffusé sur le Téléphare d'une valeur de 170\$ (plus taxes) à RTC Havre-Saint-Pierre gratuitement en échange de l'utilisation sans frais d'un local à l'édifice municipal pour leurs équipements.

RÉSOLUTION N°132-11-2022
PRO-MAIRE : DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité mandate madame Johanne Cormier, conseillère, comme Pro-Maire, pour une période de 4 mois, soit jusqu'au 6 mars 2023.

RÉSOLUTION N°133-11-2022
**DEMANDE DE CRÉDIT DE TAXES, ANS 7, 8 ET 9 / ASSOCIATION
CHASSE ET PÊCHE AGUANISH : DÉCIDER**

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Réнал Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité accorde un crédit de taxes à l'Association Chasse et Pêche Aguanish pour l'année 2020 au coût de 211.00\$, pour l'année 2021 au coût de 227.80\$ et pour l'année 2022 au coût de 227.80\$ comme convenu dans la résolution # 049-04-2014.

**** Monsieur Romuald Gallant, conseiller, déclare un conflit d'intérêts, il n'a participé à aucune délibération ni aucune décision sur ce point.*

RÉSOLUTION N°134-11-2022
ÉCOLE ROGER-MARTINEAU / AIDE FINANCIÈRE : DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** la municipalité fasse un don de 250\$ à l'école Roger-Martineau pour le voyage étudiant prévu du 22 au 25 novembre 2022. Ce voyage s'adresse à l'ensemble des étudiants du secondaire et ils en profiteront pour visiter et découvrir les attraits de Sept-Îles et les environs.*

RÉSOLUTION N°135-11-2022
JOURNAL LE PORTAGEUR – ÉDITION DE NOËL : DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** la municipalité achète l'espace équivalent à ¼ de page couleur de publicité afin d'offrir ses vœux de Fêtes à la population, la dépense s'élèvera à 91.14\$ taxes comprises.*

RÉSOLUTION N°136-11-2022
**RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD / REPRÉSENTANTE :
DÉCIDER**

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Régnald Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** la municipalité d'Aguanish mandate madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal, comme représentante de la bibliothèque municipale d'Aguanish affiliée au CRSBP de la Côte-Nord.*

RÉSOLUTION N°137-11-2022
**ORIENTATIONS DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT :
DÉCIDER**

***Attendu que** les élus reconnaissent que la municipalité d'Aguanish est dans une situation préoccupante quant au vieillissement de la population, à l'exode des jeunes et à la pénurie d'habitation;*

***Attendu que** la municipalité connaît une dévitalisation à laquelle il est impératif de trouver des solutions dans les meilleurs délais;*

***Attendu que** la municipalité nécessite une revitalisation marquée;*

Attendu que la municipalité d'Aguanish a peu de biens immobiliers lui permettant de soutenir son développement selon la volonté des élus;

Attendu que les membres du conseil municipal d'Aguanish ont manifesté leur désir d'attirer de nouveaux arrivants, notamment des familles;

Attendu que les élus souhaitent répondre aux besoins de la population actuelle et assurer la pérennité de son développement, tout en respectant ses acquis.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Réналd Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'orientation des priorités de développement suivantes soit mise de l'avant tel que proposé par madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal :

- Réouverture de l'école
- Développement de l'habitation;
- Changement de vocation du bâtiment de la patinoire.

Que madame Lachambre soit mandatée pour assurer la faisabilité des projets et de leur réorientation au besoin, selon le consensus établi par les membres du conseil le cas échéant. Madame Lachambre rendra compte des avancées des différents projets de façon régulière ou au besoin, selon le cas.

COMPTE-RENDU 2022 – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE : DÉPOSER

Madame Marlène Blais, directrice générale, dépose aux élus le compte-rendu du bureau d'accueil touristique pour la saison 2022 élaborer par madame Manon Vigneault, conseillère en séjour.

RÉSOLUTION N°138-11-2022 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE AGUANISH / DROIT DE PASSAGE LOT 5 356 412 : DÉCIDER

Attendu que l'Association Chasse et Pêche Aguanish (ACPA) offre des activités de pêche à la 3^e chute et des visites du Canyon du Trait de Scie;

Attendu que le départ des activités de pêche pour la 3^e chute et de la visite du Canyon du Trait de scie s'amorce au 250, rte Jacques Cartier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité d'Aguanish cède un droit de passage à l'arrière du bâtiment multifonctionnel situé au 250, rte Jacques Cartier (lot 5 356 412) à l'ACPA pour l'accompagnement de leurs clients vers les différents sites énumérés plus haut.

*** Monsieur Romuald Gallant, conseiller, déclare un conflit d'intérêts, il n'a participé à aucune délibération ni aucune décision sur ce point.

**RÉSOLUTION N°139-11-2022
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE AGUANISH / DEMANDE
D'APPUI : DÉCIDER**

Attendu que l'Association Chasse et Pêche Aguanish (ACPA) souhaite réaliser un projet de réfection et de bonification de ses installations dans leurs sentiers et du renouvellement de leurs équipements;

Attendu que l'ACPA est un promoteur important de l'activité touristique et participe à la rétention des visiteurs dans notre municipalité qu'il s'agisse de pêcheurs ou villégiateurs

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité d'Aguanish appuie l'Association Chasse et Pêche Aguanish (ACPA) dans ses recherches de fonds nécessaires à la réalisation de leurs projets.

*** Monsieur Romuald Gallant, conseiller, déclare un conflit d'intérêts, il n'a participé à aucune délibération ni aucune décision sur ce point.

**RÉSOLUTION N°140-11-2022
DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC MERN / LOTS
5 356 419, 5 356 420, 91-P : DÉCIDER**

Attendu que le conseil municipal d'Aguanish souhaite accroître l'attraction et la rétention des nouveaux arrivants;

Attendu que les élus souhaitent répondre positivement à la pénurie d'habitation disponible dans notre collectivité;

Attendu que certains documents doivent être transmis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour procéder à l'analyse du dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal mandate, madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal, pour effectuer les démarches et signer

les documents dans le dossier des lots 5 356 419, 5 356 420, 91-P au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION N°141-11-2022
SOUSSION TÉTRA TECH QI INC. : DÉCIDER

Attendu que la municipalité d'Aguanish souhaite exécuter la réfection et le pavage de ses rues municipales;

Attendu que la première étape dans ce projet est de connaître l'ampleur de travaux incluant le remplacement des ponceaux si requis;

Attendu que ces relevés sont admissibles dans le programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Régnald Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité mandate la firme Tétra Tech QI inc. pour produire un relevé de toutes les rues municipales au montant de 14 225\$ excluant les taxes.

CORRESPONDANCES

- Association Chasse et Pêche Aguanish / Droit de passage sur le terrain du bâtiment de l'accueil touristique et partage des usages du lot 5 356 491 appartenant à l'ACPA.
-
-

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION N°142-11-2022
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Régnald Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance du conseil soit levée à 20h37.

Monika Déraps
Greffière-Trésorière

Léonard Labrie
Maire